

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2020

L'an **deux mille vingt** et le **trois** du mois **d'octobre à 10 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **29 septembre 2020.**

Date d'affichage : **29 septembre 2020**

Etaient présents : Mme Martine GRECO - M. Francis GRAÖ - M. Henri
COSENZA - M. Jean-Claude TORMO - M. Eric SAUVAIRE - M. Jean-Claude
CUISINIER – M. Eric DUPUIS – M. Philippe NOVAK -

Etaient absents : Mme France LAJOIE-GUIEU excusée

Absent représenté : M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. SAUVAIRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe NOVAK

DELIBERATION N° 2020/ 38 pour : 10 contre : 00 abstention : 00

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33
et L.2121-21

Vu la délibération du conseil communautaire de la DLVA n° CC-4-07-20 du
21 juillet 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges
transférées,

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a
lieu de procéder à la désignation de membres du conseil représentant la ville dans
divers organismes,

CONSIDERANT que chaque commune membre de la DLVA est représentée au sein de cette commission par un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **PROCEDER** par mode de scrutin majoritaire a trois tours, à l'élection du représentant

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

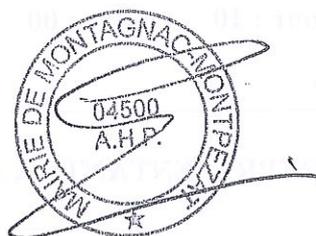
- Titulaire : M. Eric SAUVAIRE
- Suppléant : M. François GRECO

Suite aux opérations de vote et à l'annonce par le secrétaire de séance des résultats de l'élection des représentants de la commune,

- **DESIGNER**
- M. Eric SAUVAIRE en tant que délégué titulaire et
- M. François GRECO en tant que suppléant pour représenter la ville à la commission d'évaluation des charges transférées de la DLVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



Acte rendu exécutoire :
par son affichage du _____ au _____
et visa des services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence du _____